

L'ENTENTE POUR L'EAU DU BASSIN ADOUR-GARONNE PRÉSENTE UN PLAN D'ACTIONS POUR SÉCURISER LA RESSOURCE

Réunis à l'hôtel de Région Occitanie le 28 octobre dernier, Étienne Guyot, préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne, Carole Delga, présidente de la Région Occitanie, Henri Sabarot, conseiller régional en charge de l'eau de la Région Nouvelle-Aquitaine et Martin Malvy, président du comité de bassin Adour-Garonne, ont rappelé la vulnérabilité du grand Sud-Ouest vis-à-vis des effets du changement climatique. Cet été, 25 départements sur les 26 que compte le grand Sud-Ouest ont pris des mesures de restriction d'eau. Une situation qui ne peut qu'empirer dans les années qui viennent si rien n'est fait.

L'Entente pour l'eau du bassin Adour-Garonne est un outil de coordination politique pour répondre de façon concertée et harmonisée à la problématique de la gestion de l'eau dans le territoire du Sud-Ouest. En réponse à ce constat de vulnérabilité, ses membres ont acté le lancement, en 2020, de quatre appels à projets dotés de 30 millions d'€ de financements publics. Le premier appel à projets concernera la préservation des zones humides qui

jouent un rôle essentiel pour le stockage et le ralentissement de l'eau. Un mètre carré de zone humide peut stocker jusqu'à un mètre cube d'eau et contribue à améliorer la qualité de l'eau, recharger ou protéger les nappes contre les crues. Les économies d'eau seront encouragées. Le deuxième appel à projets ciblera à la fois les industries et entreprises, les collectivités et les particuliers, avec pour objectif une réduction des

consommations de 10 % en 5 ans. Un troisième appel à projets pour désimperméabiliser les sols et renaturer les villes sera proposé avec l'objectif de désimperméabilisation de 300.000 m², à la fois dans les lycées, les sites industriels et dans les espaces urbains. La réutilisation des eaux usées traitées est 60 fois plus développée en Espagne que dans l'hexagone. Le quatrième appel à projets susceptible de permettre la réutilisation de plusieurs millions de m³ d'eau dans le grand Sud-Ouest sera lancé en complément d'études sur les meilleures techniques disponibles.

Ces appels à projet viendront en complément des politiques sur l'eau menées directement par les Régions aussi bien sur les aspects quantitatifs que qualitatifs de la ressource.

A noter que les régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine se sont également déclarées favorables à un possible transfert des concessions Neste et rivières de Gascogne, actuellement propriétés de l'Etat, vers les Régions, dans des conditions techniques et financières à définir. ●

Votre spécialiste du traitement des eaux



Eau potable

- Captage
- Traitement
- Pompage

Eau usée

- Station de relevage
- Épuration
- Boues
- Traitement d'air
- Bassin d'orage

Industrie

- Captage
- Eaux de process
- Station d'épuration
- Réutilisation / recyclage
- Négocier

Énergie

- Biogaz
- Cogénération
- Biométhanisation
- Énergie hydro-électrique
- Efficacité énergétique

Infra

- Barrages
- Écluses
- Mobilité
- Pompage
- Turbinage
- Oléohydraulique

CMI Proserpol devient John Cockerill Proserpol*

proserpol@johncockerill.com • Tél.: +33 1 30 45 90 20

johncockerill.com/environment



* CMI Proserpol est désormais une filiale 100% détenue par le groupe John Cockerill Proserpol. La dénomination juridique CMI Proserpol SAS, son numéro de téléphone et de TVA et son adresse postale restent inchangés.